

Que planter, semer et faire ?

"Octobre le beau, offre au jardinier son repos"... Enfin ! Vous dites-vous. Malheureusement ce beau dicton n'est que pure invention de ma part, histoire de commencer sur une note plus légère et enthousiasmante. La vraie version est la suivante : "Octobre le vaillant, surmène le paysan" (Avouez que c'est tout de même moins encourageant !).

En effet, ce n'est pas encore ce mois-ci que le jardinier pourra se reposer côté jardin. Pour ceux qui espéraient encore un éventuel temps-mort, autant passer aux aveux : cela n'arrivera jamais. Le jardin aura toujours une occupation sous le coude pour vous distraire. Mais avouez-le, au fond, vous aimez ça. Que serait le jardinier sans un petit coin à biner, une plante à repoter, ou un arbre à tailler. C'est pour lui éviter un tel sentiment d'inutilité que le mois d'octobre lui procure son lot de labeur. Ce travail va principalement consister aux dernières récoltes et à la préparation du terrain pour la saison froide.

Le potager

La vie au potager est assez calme durant cette période et les parcelles se vident petit à petit. Il est temps de **récolter et de stocker les légumes au sec** pour pouvoir les conserver. Pour éviter qu'ils ne pourrissent sous le coup de l'humidité, ramassez vos légumes le matin, puis laissez-les sécher toute la journée. Les derniers potirons peuvent entre autres être récoltés avec délicatesse (les chocs ont tendance à les abîmer), puis être conservés sur un lit de paille. A la fin du mois, stockez les carottes, navets,

betteraves et radis noirs. Conservez-les dans l'obscurité entre deux couches de sable.

Le semis de radis noir est toujours possible, mais il va falloir les placer sous châssis pour qu'ils ne meurent pas de froid. Vous pouvez également planter l'ail et l'échalote.

Les céleris doivent quant à eux être liés pour les faire blanchir. Les oignons de début août doivent être repiqués.

Enfin, **préparez le terrain pour la saison prochaine.** Etalez votre compost sur les parcelles de jardin désormais vides, puis bêchez le tout. Cela permettra d'enrichir le sol tout en l'ameublissant.

Le verger

La récolte

Au verger aussi, l'heure est aux dernières récoltes. Il est temps de ramasser, de conserver, et de passer à la **confection des confitures** et autres douceurs fruitées ! Vous pouvez notamment récolter les dernières pommes et poires (de préférence avant le 20 octobre, elles se conservent généralement mieux), et les **stocker dans un local frais et bien aéré.**

Les raisins sont à récolter dans la première quinzaine d'octobre. Les noix et noisettes peuvent quant à elles être récoltées dès qu'elles commencent à tomber naturellement de l'arbre.

Les coings peuvent être cueillis lorsqu'ils ont perdu leur duvet.

La plantation

Le point important au verger, c'est qu'octobre marque le début de l'automne, et donc le début de la période de **plantation des arbres fruitiers.** Il vous reste encore un peu de temps pour passer à l'action, mais il

est temps de songer sérieusement à la question, et de réfléchir aux éventuels nouveaux venus.

Entretien

Avec l'arrivée de l'automne, les arbres vont rentrer dans leur période de dormance, autrement dit le meilleur moment pour passer à **l'élagage des gros sujets.**

Taillez également les kiwis en coupant les rameaux ayant beaucoup fructifié.

Débarrassez les framboisiers et ronces à mûres de leurs parties mortes.

Le jardin d'ornement

De même que le jardin d'ornement est celui qui pâtit le plus des grandes chaleurs, c'est également lui qui souffre le plus des hivers trop rudes. Il va donc falloir préparer tout ce petit monde pour qu'il puisse survivre sans trop d'encombres. Cela passe par **rentrer les**

plantes trop frileuses telles que les orchidées, les hibiscus et la plupart des plantes vertes. Les géraniums et laurier-rose doivent être placés dans un local frais et bien aéré. Profitez-en pour les tailler à 10cm. Rentrez également les agrumes.

Retirez les plantes annuelles en train de faner, et coupez les hampes florales des roses trémières, et les fleurs fanées des crocosmias.

Les dahlias sont fragiles et risqueraient de courber sous les vents un peu plus virulents de l'automne. Il est donc plus prudent de les **tuteurer.**

Vous pouvez dès à présent **planter les bulbes de printemps** en profondeur, en les recouvrant d'une couche protectrice, comme de la tourbe.

Divisez et replantez les plantes vivaces, ainsi que les rosiers. Paillez le sol afin de protéger les racines.

Le poète

Jean de La Fontaine

LE LION ET LE RAT

Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde :
On a souvent besoin d'un plus petit que soi.
De cette vérité deux Fables feront foi,
Tant la chose en preuves abonde.
Entre les pattes d'un Lion
Un Rat sortit de terre assez à l'étourdie.
Le Roi des animaux, en cette occasion,
Montra ce qu'il était, et lui donna la vie.
Ce bienfait ne fut pas perdu.
Quelqu'un aurait-il jamais cru
Qu'un Lion d'un Rat eût affaire ?
Cependant il advint qu'au sortir des forêts
Ce Lion fut pris dans des rets,
Dont ses rugissements ne le purent défaire.
Sire Rat accourut, et fit tant par ses dents
Qu'une maille rongée emporta tout l'ouvrage.
Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.



N°12 - Octobre 2021

LE MOT DU MAIRE



"Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous."

Demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays."
John Fitzgerald Kennedy – discours inaugural 20 janvier 1961.

Chères Haramontoises, Chers Haramontois,

Si je devais paraphraser John Fitzgerald Kennedy, je dirais :
"Ne demandez pas ce que votre communauté de communes peut faire pour vous, demandez ce que vous pouvez faire pour votre communauté de communes."

Le compost en est une belle illustration.

Dans le numéro 15 (septembre 2021) du journal de la communauté de communes de Retz en Valois (CCRV), le Président*, dans son édit, vous invite à prendre connaissance des dernières initiatives en cours sur les territoires de la CCRV ; ce qui me permet de rebondir pour vous inciter à prendre connaissance, entre autres, de l'Opération compost !(page 8).

Il nous est rappelé ce qu'est le compostage ; les 4 bonnes raisons de composter ; et enfin il nous est proposé d'acheter un composteur à des conditions tarifaires particulièrement avantageuses. La réservation par mail ou par téléphone est très simple.**

Enfin, dans ce même journal, je vous invite à lire page 6 le vade-mecum des nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 13 septembre dernier, et bien sûr à les appliquer le plus sérieusement et le plus vite possible. Vous comprendrez votre intérêt à le faire à la page suivante qui traite du « changement programmé du mode de facturation » et qui vous donne quelques conseils pour réduire votre facture.

Je profite de cet éditorial pour vous informer que la borne "LE RELAIS" de notre village qui nous permet de déposer textiles, linge de maison et chaussures a été repositionnée au début du mois de septembre sur le parking face au chemin Vivier Maître Jean.

En ce mois d'octobre je souhaite à chacun d'entre vous de belles promenades en forêt et en plaine pour profiter des magnifiques couleurs de l'automne.

Bien sincèrement

*Alexandre de Montesquiou (NDLR)

**Renseignements et réservation : Services Techniques – Impasse du Chênois à Villers-Cotterêts -03 23 96 99 84 ou mesdeschets@retzenvalois.fr

Histoire d'Halloween ...

Halloween se fête de plus en plus dans notre pays. Fête venue des États-Unis, célébrée le 31 octobre, quelle est sa véritable origine ?

Les origines de cette fête remontent à plus de 2500 ans. Halloween est inspirée d'une fête celte et gauloise appelée Samain qui est destinée à créer des passerelles entre le monde des vivants et des défunts. Elle était célébrée à la fin du mois d'octobre pour accueillir la nouvelle année et faire honneur



aux défunts. Cette fête n'a pas de date précise car les celtes se référaient à la dernière pleine lune courant octobre.

La fête de Samain dure donc sept jours : trois jours avant la nuit de pleine lune et trois jours après. Toute personne est obligée de célébrer cette fête, quelle que soit son origine sociale. C'est une semaine de nourriture en abondance, de chants et de jeux rituels.

Si Samain s'est étendue aux Etats Unis, c'est grâce à l'arrivée massive des Irlandais que les contes et légendes se propagent dans tous les pays jusqu'à devenir une fête nationale à la fin du XIX^e siècle. Dès lors, la fête visant à célébrer la nouvelle année et la mémoire des défunts se transforme peu à peu en fête commerciale bien que dans certaines régions du monde celte certaines traditions perdurent comme l'allumage du nouveau feu pour la nouvelle année ou certains jeux et rituels.

Anais



Ce bulletin vous est, en partie offert, grâce au partenariat des entreprises ci-contre.

Merci à elles !

PLOMBERIE C. DELCOURT CHAUFFAGE
 ● INSTALLATION ●
 ● DÉPANNAGE ●
 ● ENTRETIEN ●
 Fioul-Gaz-Bois-Granulés
 ● SANITAIRE ●
 1, rue de la Vallée
HARAMONT
 03 23 96 89 46

ACM RICBOURG & VIDANGES
 TERRASSEMENT
 ASSAINISSEMENT
 VIDANGES
 Particuliers-Professionnels
 Collectivités
 4, route de Lagny - HARAMONT
 03 23 96 40 21
 acmricbourg@orange.fr
 www.acm-ricbourg.fr

Entreprise FONSECA Pascal
Maçonnerie Générale
HARAMONT
 03 23 96 20 36

HORIZON!
 Les Échos d'Haramont
 Directeur de la publication : Christian Chauvin
 Comité de rédaction : Commission communication
 Maquette et impression : Emi Pub&Com
 Document imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.
 Toute reproduction, même partielle, interdite sauf autorisation de la municipalité.

LA VIE DU VILLAGE

Le coin des associations

Compagnie d'arc

Le tir à l'arc d'Haramont a été mis à l'honneur lors de la 2ème édition de la Foire Expo avec plus de 70 participants lors de cette animation.

Un beau coup de projecteur pour le club et Haramont.

La reprise des entraînements pour les enfants a eu lieu le 11 septembre pour le plus grand plaisir de chacun.

Les Jardins de la Fontaine Pareuse

La Fontaine Pareuse embauche des jeunes en Service Civique cette année encore.

Vous voulez bien jeter un œil aux missions pour voir si ça peut correspondre à des personnes de votre entourage ?

Projets autour de vidéo, d'audio, d'informatique, de mise en réseau et bien entendu d'environnement et d'éducation populaire.

Les conditions détaillées seront très prochainement sur le site

jardinfontainepareuse.org

Numéro à joindre :

06 24 80 07 94

Les missions proposées par l'association dans le cadre d'engagements en service civique 4 thèmes, 9 missions et 6 places :

Thème et missions :

A) Rechercher, reproduire, valoriser et pérenniser des variétés de plantes comestibles anciennes :

1/ Aménagement de chemins, jardins, espaces comestibles publiques.

2/ Engagement sur la recherche variétale et la sensibilisation auprès des publics : pépinière autogérée, verger conservatoire, banque de semences.

3/ Mise en place d'un jardin partagé et d'actions communes

B) Développer et promouvoir les principes de la permaculture et des initiatives alternatives :

1/ Initier, pérenniser ou soutenir des actions de mise en réseau et de création d'événements

comme : Rencontres de la permaculture, mutualisations payssannes.

C) Mise en place d'outils d'éduc'pop visant à provoquer des émulations culturelles et sociales :

1/ Engagement sur la mise en place ou la pérennisation d'actions culturelles collectives et de structures comme les cafés associatifs.

2/ Partant d'un support média (communication écrite, vidéo, audio), rendre compte des initiatives locales.

D) Mise en place d'outils visant à provoquer des émulations citoyennes, sociales :

1/ Développer des outils de libération de la parole à l'aide de micro-trottoir, de porteurs de parole afin de faire valoir et entendre les paroles et les actes.

2/ Partant d'un support média (communication écrite, vidéo, audio), collecter des mémoires locales. Tirer des portraits et garder des traces de ce que les gens vivent et de ce qu'ont vécu nos anciens, leurs savoir-faire, façon de traverser le monde.

3/S'engager sur le développement ou sur les moyens de diffusion d'outils numériques alternatifs aux outils lucratifs existant permettant de créer des ponts entre des personnes engagées et porteuses d'actions collectives et d'entraide.

Cercle Haramontois

Le Cercle Haramontois vous propose une soirée beaujolais avec repas dansant le 20 novembre.

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 12 décembre.

Sous réserve des mesures sanitaires.

Une assemblée générale a eu lieu le 24 septembre où l'on a élu la nouvelle trésorière Isabelle Desmoulin.

La présidente Marina

Rappels

Les frites tous les lundis soir à partir de 18h00 Place des Fêtes

Au Petit Marché de Diane :

Samedi : de 15h à 16h Place de Verdun

Lundi : de 19h45 à 20h30 Place des Fêtes.

Assainissement

Une enquête publique aura lieu du 18/10 au 23/11/2021 avec la présence d'un commissaire

enquêteur, salle de la bibliothèque en Mairie

• samedi 23 octobre de 09h-12h

• mardi 23 novembre de 14h-17h il pourra répondre aux questions que chacun se pose concernant l'assainissement et vous pourrez mettre vos observations sur le registre mis à disposition.

État-civil

Ils se sont unis

Aurélié AGUILAR

et Nicolas LEGER

le 04/09/2021



Au conseil municipal

TRAVAUX DE VOS ÉLUS

N'oubliez pas que vous pouvez assister aux réunions de vos élus.

Veillez trouver ci-après le compte rendu de la réunion de conseil, reflétant les délibérations prises après plusieurs mois de travail.

ACQUISITION DU TERRAIN C683

Au Conseil Municipal du 05 juillet 2021, les vendeurs de la parcelle C683 ont soumis la possibilité de vendre celle-ci à la commune à 4 000,00 € Hors Droit et Hors Frais ; ce qui équivaut à 4,42 €/m².

Toutefois, les transactions pour un terrain non constructible sont aux alentours de 1,50 €/2 € du m².

Suite aux explications de Monsieur le Maire, le vote s'est tenu à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 12 voix contre et 3 voix pour, REFUSE l'achat de la Parcelle C 683 au prix de 4 000, 00 € HD et HF.

La commune est disposée à attendre une nouvelle proposition des vendeurs.

CITY STADE SÉCURISATION

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le City Stade est dégradé de façon continue malgré les différentes plaintes déposées cette année à la gendarmerie de Villers-Cotterêts.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil municipal de :

• Demander des devis afin de clôturer le City Stade

• Faire des demandes de subventions afin d'accompagner le financement de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTÉ et CHARGE Monsieur le Maire a demandé des devis aux entreprises concernées et à faire des demandes de subventions afin de sécuriser le City Stade.

PROJET SYNDICAT HARAMONT/LARGNY

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une réunion va se tenir jeudi 09 septembre avec les Mairies de Retheuil et Tailfontaine, afin d'avoir des renseignements pour le projet d'un syndicat Haramont/Largny.

Monsieur le Maire explique également l'importance de délibérer au prochain Conseil sur le transfert de la classe (CP, CE1 et CE2) à Largny sur Automne à compter de septembre 2022, comme nous l'a indiqué Monsieur Malarange, Inspecteur Académique, lors de la réunion de juillet dernier.

DÉCHETS VERTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Communauté de Communes Retz-en-Valois ne distribue plus de sacs à déchets verts.

Des solutions sont à l'étude afin de pourvoir à l'arrêt de ce service sur la commune, notamment concernant la possibilité que chaque foyer fasse du compost.

POINTS DIVERS

• Association Tai Chi Villers-Cotterêts

La commune met à disposition la Salle Lambin (dit du « Jeu d'Arc »), pour l'Association Tai

Chi de Villers-Cotterêts.

• Vente bande de terrain à Mme BOUDEILLE

La vente de la bande de terrain à Mme BOUDEILLE aura lieu fin septembre 2021.

Cérémonie du 11 novembre

Rendez vous Place de Verdun à 10 H 30.

Que faire si vous trouvez un chien ou un chat errant ?

Vérfifié le 15 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).

Pour connaître la démarche à accomplir, vous devez vérifier si l'animal est identifié ou non et recherché par son propriétaire.

L'animal peut porter un collier comportant le numéro de téléphone ou l'adresse de son détenteur. Si c'est le cas, contactez le détenteur de l'animal.

L'animal peut aussi être pucé ou tatoué. La puce électronique se trouve sous la peau au niveau du cou. Le tatouage se trouve généralement sur la face interne d'une oreille. Il se compose de 6 ou 7 caractères : au minimum 3 lettres et 3 chiffres.

Pour savoir s'il est identifié, vous pouvez emmener l'animal chez un vétérinaire . Tous les vétérinaires disposent de lecteurs de puce et peuvent vérifier si un animal est identifié et donc inscrit au fichier national d'identification des carnivores domestiques (Icad).

Cet acte est gratuit.

Vous pouvez aussi contacter une association de protection animale près de chez vous. Certaines associations disposent aussi d'un lecteur de puce et réalisent cet acte gratuitement.

Animal identifié Si l'animal est identifié, le vétérinaire contacte le propriétaire. Si c'est une association qui vous a permis de connaître le numéro d'identification de l'animal, vous pouvez contacter

À l'école

Vendredi 24 septembre pour l'opération nationale "Nettoyons la Nature", les élèves de la classe maternelle sont allés ramasser les déchets dans le village. Et oui ramasser, trier, et nettoyer la nature ça commence chez les tout-petits, prenons-en tous de la graine !

Benoît



vous-même l'Icad pour déclarer l'animal trouvé.

Déclarer un animal domestique trouvé (chat, chien, furet)

Société d'identification des carnivores domestiques (I-CAD) : www.icad.fr/articles/animal_trouve L'Icad se chargera de contacter son détenteur et de lui communiquer vos coordonnées pour

qu'il vous rappelle pour récupérer son animal.

Si le détenteur de l'animal souhaite le céder ou ne répond pas, vous pouvez : soit demander à une association de protection animale de le prendre en charge ; soit contacter votre mairie ; soit l'adopter.

Votre mairie vous communique les coordonnées du service de ramassage ou de la fourrière qui pourra prendre en charge l'animal.

L'ORIGINE DE LA TOUSSAINT

La fête de la Toussaint a été instituée en 610 à Rome par Boniface IV en l'honneur de Marie (Mère de Jésus-Christ et de tous les martyrs morts pendant les premiers temps de la chrétienté).

Ce n'est qu'à partir du IX^e siècle que la Toussaint est célébrée dans toute l'Europe le 1er novembre à l'exemple de l'Angleterre. C'est pour lutter contre la fête païenne d'Halloween que la date a été déplacée du 13 mai au 1^{er} novembre. Et oui au Moyen-Âge déjà Halloween avait mauvaise presse ! Depuis cette époque, la Toussaint, la fête des morts et la fête celte de la Samain se sont amalgamées. La confusion est bien entendue plus prononcée dans les régions à fort héritage cel-

tique comme la Bretagne, la Grande Bretagne ou l'Irlande. En France, la Toussaint est officiellement instituée en 835 sur l'ordre de Louis le Pieux, fils de Charlemagne. Cette date fut progressivement adoptée par toutes les Églises occidentales. En 1580 le pape Sixte IV fait de la Toussaint une grande fête chrétienne, mais c'est seulement Pie X qui en fait une obligation, la messe étant obligatoire pour tous les catholiques.

Au Moyen-Âge, on pensait que les morts pouvaient revenir dans la nuit du 31 octobre et que la seule façon de les empêcher était de sonner les cloches. Depuis cette époque, certaines régions ont gardé l'habitude de sonner le glas la nuit du 31 au 1^{er} novembre.

